

REGLEMENT PARTICULIER

Manche 08 du Championnat d'Europe de la Montagne FIA 2026



ST URSANNE – LES RANGIERS (SUISSE) – 14-16/08/2026

REGLEMENT

Le texte final de ce Règlement Particulier est la version anglaise, laquelle fera foi en cas de litige quant à son interprétation. Les titres figurant dans ce document ne le sont qu'à titre indicatif et ne font pas partie intégrante du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, revêtant le statut de Compétition Internationale, sera organisée conformément :

- au Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes,
- au Code Sportif National, le cas échéant,
- aux Bulletins Officiels de la FIA,
- aux Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- au Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne FIA et ses Annexes (« le Règlement Sportif »), et
- au présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations particulières à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN):

Auto Sport Suisse (ASS)

Adresse: Könitzstrasse 161

3097 Liebefeld

a) Téléphone: +41 31 979 11 11

b) Email: info@motorsport.ch

c) Site internet: www.motorsport.ch

Organisateur de la compétition:

ASA St-Ursanne – Les Rangiers (SUI)

Adresse: Case postale 4

2882 St-Ursanne

a) Téléphone: +41 78 608 94 47 / +41 79 334 35 84

b) Email: jr.piquerez@bluewin.ch

c) Site internet: www.rangiers.ch

Adresse du secrétariat de la compétition dès le 13/08/2026:

Adresse: Rte des Rangiers 23,
2882, St-Ursanne .

a) Téléphone: +41 32 461 37 06

b) Email: info@rangiers.ch

Comité d'organisation:

Composition:

Jean-Claude Salomon (SUI) - Président

Murielle Oberli (SUI) Secrétaire

Roland Piquerez (SUI) Directeur de Course

Thierry Piquerez (SUI) Sécurité

Caractéristiques du parcours :

a) Nom: Course de côte St-Ursanne – Les Rangiers

Lieu: St-Ursanne

Coordonnées GPS :

47° 22' 0,472852" N / S 7° 9' 39,4992" E / W

b) Emplacement du départ (et altitude):

Lieu: St-Ursanne (440 metres)

Emplacement de l'arrivée (et altitude):

Lieu: Les Malettes (790 metres)

c) Longueur : 5180 metres

d) Dénivelé : 350 metres

e) Pente Moyenne : 10,8%

Caractéristiques de la compétition:

- Nombre de manches d'essais officiels : 3
- Nombre de manches courses officielles : 2
- Tout Pilote doit obligatoirement effectuer au moins une manche d'essais pour être autorisé à prendre le départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux Commissaires Sportifs.
- Le classement des Pilotes sera établi en combinant les temps des deux meilleures manches de course de chaque Pilote.

Concurrents et conducteurs admis:

Pilotes Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale Grade D minimum (ITD-R).

Pilotes Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale Grade C (ITC-R).

Concurrents : International.

Équivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a la même valeur qu'une Licence Internationale pour la Compétition comptant uniquement pour le Championnat FIA.

- Le Pilote justifie d'une expérience avérée avec la voiture engagée (minimum de 3 participations antérieures avec la même voiture au cours des 24 derniers mois).

Demandes d'engagement et d'inscriptions:

Ouverture des engagements:	01/07/2026
Délai d'engagement:	05/08/2026 (heure: 23.59)

Droit d'engagement:

- Avec la publicité facultative de l'organisateur €400
- Sans la publicité facultative de l'organisateur €800

Modalité de paiement:

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis [Compétition]: 220

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement doit être complété directement sur le site <https://registrations.fia.com/EHC>

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, accompagné des licences du Pilote et du Concurrent, doit être complété et soumis avant la date de clôture.

Refus, retraits:

Si un engagement est refusé ou si la Compétition est annulée, les droits d'engagement seront intégralement remboursés.

En cas de retrait pour cause de force majeure (absence aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 70 % des droits d'engagement de base seront remboursés au(x) Concurrent(s), sur demande écrite.

Programme et horaire de la Compétition:

Le programme complet et détaillé sera communiqué par l'organisateur au moyen d'un bulletin.

• 13/08/2026	
16.00	Briefing des Pilotes (format numérique) publié sur le tableau d'affichage en ligne et transmis par les Organisateurs aux Concurrents

• 14/08/2026	
09.30-11.45 13.15-17.30	Vérifications administratives
09.30-11.45 13.15-18.00	Vérifications techniques
15.30	1ère réunion des Commissaires Sportifs (Lieu : Maison du Tourisme, Rue de Lorette 10)

• 15/08/2026	
07.00	Essais officiels – 1ère manche
10.45	Essais officiels – 2ème manche
15.00	Essais officiels – 3ème manche

• 16/08/2026	
07.00	1ère manche de course
13.00	2ème manche de course
	Cérémonie du podium (Lieu : Parc fermé)
30 min (approx.) after the last race heat	1ère manche de course

Vérifications administratives:

Lieu : Office du Tourisme, rue du Quartier 18

Vérifications techniques:

Lieu: Rte des Rangiers, St-Ursanne - FIA EHC

Contrôles complémentaires (pesage, etc.):

Lieu: Rte des Rangiers, St – Ursanne

Parc Fermé:

Lieu: Les Malettes

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL EN LIGNE FIA EHC:

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

Tableau d’affichage complémentaire (non officiel):

Lieu: Rte des Rangiers 23, St – Ursanne
- Pendant les essais et les manches de course :
Secrétariat de la Compétition.
- Pendant la période de réclamation :
Secrétariat de la Compétition et au Parc fermé.

Tableau d’affichage virtuel complémentaire:
Sportity: EuroHC26

Article 3 – Véhicules admis – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 – Voitures de Compétition de Série:

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf, un passeport technique national et conformes aux prescriptions techniques de l'Article 258-1 de l'Annexe J (sauf indication contraire), pour les groupes suivants:

Groupe 1	Pf 15 to 39
Groupe 2	Pf 40 to 79
Groupe 3	Pf 80 to 119
Groupe 4	Pf 120 to 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 – Voitures de Course Prototypes:

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf, un passeport technique national et conformes aux prescriptions de l'Article 258-2 de l'Annexe J (sauf indication contraire), pour les groupes suivants:

Groupe P1 (Proto 1)	Pf 50 to 69
Groupe P2 (Proto 2)	Pf 70 to 89
Groupe P3 (Proto 3)	Pf 90 to 109
Groupe P4 (Proto 4)	Pf > 109

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de compétition :

L'organisateur fournira à chaque participant au moins deux jeux de numéros de compétition.

Un jeu de numéros de compétition doit être clairement apposé des deux côtés de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu supplémentaire de numéros de compétition (hauteur maximale 15 cm) doit être placé du côté droit du pare-brise (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie avant de la voiture) et du côté gauche de la lunette arrière.

Les voitures ne portant pas les numéros de compétition corrects ne seront pas autorisées à prendre le départ.

Publicité :

L'organisateur a mis en place les dispositions publicitaires suivantes :

- Logo du « Championnat » : positionnement conforme à l'Annexe du Règlement Sportif.
- Autre : à communiquer par l'organisateur au moyen d'un bulletin.

Article 5 – Principaux officiels

A. Directeur de course:

Roland Piquerez (SUI)
Mobile phone: +41 78 608 94 47
Email: roland.piquerez@rangiers.ch

B. Directeur(s) de course adjoint(s):

Nicole Forest (SUI)
Pablo Marchand (SUI)
Pascal Favre (SUI)
Romain Ducret (SUI)
Julien Grosjean (SUI)
Francis Gasmann (SUI)
Thomas Mancini (SUI)
Jonathan Oanes Candidat (SUI)

C. Collège des Commissaires Sportifs:

Ruth Lapieza (ESP) – Chairman / FIA
Filippo Lura (SUI)
Pedro Melvill (POR) / FIA

D. Délégué sécurité FIA :

Rémi Sudre (FRA)

E. Délégué sportif / Observateur FIA :

Dusan Koblisek (SVK)

- F. Observateur technique FIA:**
Gordon Forbes (GBR)
- G. Délégué technique FIA:**
Giandomenico Di Massa (ITA)
- H. Observateur de l'ASN:**
Patrick Falk (SUI)
- I. Commissaire Technique en Chef:**
Serge Pegolotti (FRA)
- J. Commissaires techniques:**
A. Boivin (FRA)
D. D'Onofrio (SUI)
Y. Paupe (SUI)
Th. Zwahlen (SUI)
- K. Médecins officiels:**
Alfredo Schilling (SUI) – Chef médical
Lazlo Safran (SUI)
- L. Chef chronométrage:**
Frédéric Modoux (SUI)
Société: GVI Timing
- M. Délégué chronométrage FIA (service à distance):**
Benedek Lazar (HUN)
Société: Chronomoto (HUN)
- N. Délégué sécurité de l'ASN :**
Daniel Lenglet (SUI)
- O. Responsable sécurité :**
Thierry Piquerez (SUI)
- P. Secrétaire de la compétition:**
Evelyn Betticher (SUI)
- Q. Secrétaire des Commissaires Sportifs:**
Alain Piquerez (SUI)
- R. Relations concurrents:**
Jérôme Geiser (SUI)
Email: vente@geiser-autos.ch
Mobile phone: +41 79 417 18 39
Jean-Marc Charvin (FRA)
Email: jean-marc.charvin@wanadoo.fr
Mobile phone: +33 689 9779 63
Vital Quenet (SUI)
Email: vitoquenet@gmail.com
Mobile phone: +41 76 427 93 17
- S. Responsable du paddock:**
Christophe Theurillat (SUI)
Mobile phone: +41 76 527 5612...

Article 6 – Assurance

Conformément aux exigences légales, l'organisateur a souscrit une ou plusieurs polices d'assurance couvrant les risques suivants :

- Assurance Responsabilité Civile à hauteur de 10'000'000.- Euros pour la Compétition.
- Autre : 450.- Euros

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pendant toute la durée de la Compétition, non seulement lors des essais et manches de course officiels, mais également lors des trajets entre le parking et le parcours de la Compétition, et retour.

Article 7 – Réclamations, révisions et appels

7.1 Reclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément à l'Art. 13 du CSI.

Montant de la caution de réclamation : €500, conformément à l'Art. 23 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne FIA

7.2 Droit et caution d'appel

Les appels doivent être formés conformément à l'Art. 15 du CSI et à l'Art. 14 du RJD.

Montant du droit d'appel : €3'000 pour une organisation ou toute autre entité, ou €1'000 pour les personnes physiques, conformément à l'Art. 14.1.2 du RJD.

Montant de la caution d'appel : €3'000 pour une organisation ou toute autre entité, ou €3'000 pour les personnes physiques, conformément à l'Art. 14.1.2 du RJD

7.3 Droit de révision

Les demandes de révision doivent être déposées conformément à l'Art. 14 du CSI.

Montant de la caution de révision : €1'500

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses:

8.1 Coupes et prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à la remise, par l'organisateur, de récompenses et prix en espèces comme suit ::

a) Classement general

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Coupe
1er	€500	1 Cup
2e	-	1 Cup
3e	-	1 Cup

b) Category

Classement de chaque Catégorie du Championnat		
	Prix en espèces	Coupe
1er	€300	-
2e	€200	-
3e	€100	-

c) Remise des prix:

- Les coupes sont remises lors de la cérémonie du podium..

8.4 Prix en espèces

- a) Les prix en espèces sont attribués quel que soit le nombre de Pilotes ayant pris le départ..

c) Group

Classement de chaque Groupe du Championnat						
	Prix en espèces					Coupe
	Gr. 1	Gr. 2	Gr. 3	Gr. 4	Gr. 5	
1er	€500	€500	€500	€500	€500	1 Coupe
2e	€400	€400	€400	€400	€400	1 Coupe
3e	€300	€300	€300	€300	€300	1 Coupe
4e	€200	€200	€200	€200	€200	-
5e	€100	€100	€100	€100	€100	-

- b) Tous les prix en espèces sont cumulables et peuvent être combinés entre eux et avec d'autres prix attribués par l'Organisateur dans le cadre des autres Compétitions organisées conjointement.

c) Retrait des prix en espèces:

- Les prix en espèces doivent être retirés à l'endroit suivant:

Lieu: à l'Office du Tourisme

Adresse: Rue du Quartier 18, 2882 St-Ursanne

Heure: de 19.30 à 21.00

faute de quoi ils seront conservés par l'Organisateur.

Classification de chaque Groupe du Championnat					
	Prix en espèces				Coupe
	Gr. P1	Gr. P2	Gr. P3	Gr. P4	
1er	€500	€500	€500	€500	1 Coupe
2e	€400	€400	€400	€400	1 Coupe
3e	€300	€300	€300	€300	1 Coupe
4e	€200	€200	€200	€200	-
5e	€100	€100	€100	€100	-

Article 9 – Dispositions complémentaires de l'organisateur

Voir Annexe(s) 1 / 2 / 3

[Dispositions complémentaires applicables aux Pilotes du Championnat à annexer]

8.2 Prix spéciaux

Les prix spéciaux seront attribués par l'organisateur comme suit :

Meilleure féminine, issue du classement féminin

8.3 Coupes

- a) Dans les groupes comptant moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra une coupe.

- b) Toutes les coupes sont cumulables et peuvent être combinées entre elles et avec d'autres prix attribués par l'organisateur dans le cadre des autres Compétitions organisées conjointement.

ASN VISA N° 26-026/NI+

FIA VISA N° TBC